

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 15 décembre 2022

Date de l'annonce publique : 05/12/2022

Date de la convocation des conseillers : 05/12/2022

Mode de participation

Présences	(12) Jungen, Tom (bourgmestre) - Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Brix, Nadine (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Inglebert, Alain (secrétaire communal).
Visioconférence	(0) Néant.
Procuration	(1) Carelli, Sandra (conseillère), procuration donnée à la conseillère BALLMANN.
Absences	(0) Néant
Référence	CC.2022-12-15 - 2.01
Point de l'ordre du jour	2.01
Objet	Budget 2022 - Modification budgétaire (Modification L - Alimentation de l'article 4/650/221311/99001)

Le conseil communal,

Considérant que le collège échevinal propose d'apporter la modification suivante au budget communal :

Article	Libellé	Modification
4/650/221311/99001	Acquisition de bâtiments non affectés	+584.975,62

Considérant que la modification est proposée pour pouvoir procéder au paiement de l'acte n° 21398 du 15 septembre 2022, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à une acquisition d'une maison d'habitation effectuée dans un but d'utilité publique, à savoir l'aménagement de logements abordables et/ou des équipements collectifs ;

Considérant que le conseil communal a eu recours au fonds Pacte logement dans sa séance du 3 octobre 2022 pour un montant de 584.975,62 euros en vue d'alimenter l'article 1/650/292300/99001 libellé « Aide en capital pacte logement » ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'apporter la modification suivante au budget communal :

Exercice	2022
Service	Extraordinaire
Chapitre	Dépenses
Article	4/650/221311/99001
Modification	+584.975,62
Crédit budgétaire	3.000.000,00
Crédit nouveau	3.584.975,62

De financer l'inscription du crédit supplémentaire par recours au fonds de réserve Pacte Logement ayant alimenté l'article 1/650/292300/99001, libellé « Aide en capital pacte logement », par le même montant.



Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 15 décembre 2022

Référence

CC.2022-12-15 - 2.01

Point

2.01

Objet

Budget 2022 - Modification budgétaire (Modification L - Alimentation de l'article 4/650/221311/99001)



Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 127 de la loi communale.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 16 décembre 2022

Le bourgmestre,

Le secrétaire,